



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 22/20

Objet

Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau Communautaire ayant reçu délégation

Secrétaire de séance

Alexandre DOUZENEL

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire

15 juillet 2020

Dole – 18h

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 82

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 84

Date de la convocation : 08 juillet 2020

Date de publication : 23 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet suppléé par S. Trouche, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à J.F Lefèvre, F. Dray à I. Mangin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
Néant.

Le Président informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de l'établissement public de coopération intercommunale. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Président, Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation (articles L.5211-12 du CGCT). Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint à la délibération.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole appartient à la strate de 50 000 à 99 999 habitants,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président, correspondant soit au nombre maximal de Vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L.5211-6-1, soit au nombre existant de Vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

L'enveloppe financière maximale est donc calculée de la manière suivante :

Indemnité du Président (110% de l'indice brut terminal de la fonction publique) + produit de 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre de Vice-présidents (10),

soit une enveloppe globale annuelle pouvant être attribuée de **256 699,44 €**.

Dans le respect de cette enveloppe indemnitaire, il est également possible d'octroyer des indemnités aux conseillers ayant reçu une délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** aux élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (Président, Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation), à compter du 16 juillet 2020, jour suivant la date d'installation du Conseil Communautaire, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, des indemnités de fonction aux taux suivants :

Président : 100 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Vice-présidents : 32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Membres du bureau délégués : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Fait à Dole,
Le 15 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Elus

**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil
Communautaire
(annexé à la délibération)**

FONCTION	PRENOM NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 15 juillet 2020	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Président	Jean-Pascal FICHÈRE	3889,40 €	100
1 ^{er} vice-président	Dominique MICHAUD	1244,61 €	32
2 ^{ème} vice-présidente	Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	1244,61 €	32
3 ^{ème} vice-président	Jean-Michel DAUBIGNEY	1244,61 €	32
4 ^{ème} vice-président	Nathalie JEANNET	1244,61 €	32
5 ^{ème} vice-président	Olivier MEUGIN	1244,61 €	32
6 ^{ème} vice-président	Bernard GUERRIN	1244,61 €	32
7 ^{ème} vice-président	Grégory SOLDAVINI	1244,61 €	32
8 ^{ème} vice-président	Jean-Baptiste GAGNOUX	1244,61 €	32
9 ^{ème} vice-président	Gérard FERNOUX-COUTENET	1244,61 €	32
10 ^{ème} vice-président	Jean-Philippe LEFÈVRE	1244,61 €	32
Membre du bureau délégué	Séverine CALINON	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Jean-Luc CROISERAT	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Thierry GAUTHRAY-GUYENET	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Marie-Rose GUIBELIN	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Isabelle MANGIN	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Christophe MONNERET	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Jacques PÉCHINOT	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Jean-Yves ROY	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Dominique TRONCIN	505,62 €	13
	Total mensuel	20 886,08 €	
	Total annuel	250 632,94 €	